



## **Taxe d'apprentissage 2018**

**Devenez partenaires actifs des élèves du lycée**

### **- MODE D'EMPLOI -**

1/ Complétez le formulaire « Promesse de versement », à nous retourner daté et signé.

2/ Si vous confiez la déclaration à votre comptable, donnez-lui vos consignes d'attribution en lui communiquant nos coordonnées et notre code école ou code UAI (0132810J).

3/ Si c'est vous qui vous chargez de remplir le bordereau de déclaration, indiquez clairement votre choix d'affectation dans la rubrique « Reversements aux écoles », en mentionnant le nom et l'adresse de notre établissement :

**- Lycée Technologique Sainte Marie -  
13, rue Jeu de Ballon 13400 AUBAGNE**

**CODE UAI : 0132810J**

**Habilitation : « hors quota » catégorie A**

**N SIRET : 782 705 552 000 35**

4/ Envoyez à votre **ORGANISME COLLECTEUR** :

- Votre bordereau de déclaration, dûment rempli et signé
- Votre règlement

**Attention** : En cas de règlement par chèque, les chèques sont à libeller à l'ordre de votre organisme collecteur. (Le lycée Sainte Marie ne perçoit pas directement votre taxe d'apprentissage)

**Date limite d'envoi : 20 février 2018**



## Promesse de versement

A renvoyer par courrier au service Taxe d'apprentissage du Lycée Sainte Marie au 13 rue jeu de Ballon 13400 Aubagne ou par mail à [lycee@ism-aubagne.fr](mailto:lycee@ism-aubagne.fr) ou par fax au 04 42 03 90 12.

Nom de l'entreprise : .....
Adresse : .....
Code Postal : ..... Ville : .....
N SIRET :

## Personne à remercier et informer du suivi

Nom Prénom : .....
Fonction : .....
Mail : .....

Nom Prénom : .....
Fonction : .....
Mail : .....

Date .....

Signature

Cachet



Nos élèves se sont donnés pour mission d'utiliser de la meilleure façon possible votre don en travaillant par projet et d'utiliser ce financement pour valoriser leurs compétences et travailler en collaboration avec des associations caritatives.

Nous pouvons déjà vous dire avec certitude que votre contribution permettra de compléter l'équipement pédagogique de notre lycée (Tableaux interactifs, ordinateurs, documents professionnels...= et/ou de faire profiter à nos élèves de sorties pédagogiques par la prise en charge de déplacements ... Cela permet à nos élèves de travailler dans des conditions optimales en vue de leur réussite scolaire. Merci pour eux !



